

réclamations après acceptation succession

Par Colemard, le 21/03/2013 à 14:52

Mon frère est dcd de cancer à l'hopital en avril 2011, la succession a été faite dans les temps et accepté par toutes les parties.

L'hopital nous réclame à chacun la somme du forfait journalier pour des séjours datant de 2 ans sans aucune manifestation préalable au moment de la succession.

Pour ces séjours, il n'avait pas de mutuelle et nous aurions été d'accord pour payer au moment du partage si l'hopital avait fait savoir ces restants dus. Ni le notaire ni nous n'avons jamais été informé de celà.

Sont-ils en droit de nous faire ces réclamations? Ont-ils commis une erreur en ne nous prévenant pas en temps et en heure?

merci